



Communiqué de l'APCMA

17 mai 2016



■ Artisanat 2020 : un agenda franco-allemand des chambres de métiers et de l'artisanat



Les 22es rencontres des chambres de métiers et de l'artisanat françaises et allemandes, organisées les 23, 24 et 25 mai à Lille, réuniront trois cents acteurs économiques et politiques locaux, nationaux et européens. Tous les trois ans, ces rencontres permettent d'échanger sur les enjeux communs aux deux pays et de faire entendre la voix des artisans afin de contribuer à la prise en compte de leurs intérêts dans les politiques publiques.



Les représentants des chambres de métiers et de l'artisanat des deux pays ont l'intention de porter un message fort sur la contribution décisive du secteur de l'artisanat au développement et à l'avenir de nos territoires. Pour rappel, 98 % des entreprises européennes sont des entreprises à caractère artisanal.

A Lille, seront abordés notamment les stratégies d'accompagnement des entreprises en matière de numérique, les parcours d'apprentissage et leur adéquation avec les besoins des entreprises ainsi que le rôle spécifique des chambres de métiers.

Lors du 18^e Conseil des ministres franco-allemand réuni à Metz, le 7 avril dernier, les deux pays ont affiché leur volonté de renforcer encore leurs coopérations bilatérales. Les rencontres des chambres de métiers et de l'artisanat vont permettre de réaffirmer l'importance de la coopération franco-allemande et l'attachement des chefs d'entreprises artisanales à ces liens historiques. Totalisant deux millions d'entreprises et formant près de 580 000 apprentis, l'artisanat de France et d'Allemagne a noué, depuis la signature du Traité de l'Elysée de 1963, une coopération unique qui s'enracine dans la cinquantaine de jumelages entre chambres de métiers et de l'artisanat.

Téléchargez le programme sur <http://rfa.artisanat.fr>
#RFA2016

Contact presse

01 44 43 10 44 / 01 44 43 10 86 - presse@apcma.fr

Suivez l'APCMA sur Twitter [@apcmafrance](https://twitter.com/apcmafrance)

www.artisanat.fr